ABONNEMENT

saumur Un an 25 fr. Truis mois. 7 Posto Un an 30 fr.

Six mois

Trois mois.

on s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal

sur la poste

et chez tous les libraires

en envoyant un mandat

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

HILLANING

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

la ligne.... 20

RESERVES SONT FAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduc tion, avant midi. Les manuscrits déposés

sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis cont. aire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 JUIN

16

Un procédé fiscal

Il paraît que les caisses du Trésor sont un peu à seci Car on a recours à tous les moyens pour les remplir. C'est ainsi que, par une interprétation rigoureuse mais fiscale des dispositions du Code civil relatives au mariage, on fait peser un nouvel impôt sur les petits, sur les humbles, sur ceux que la fortune n'a pas

Aux termes de la loi, l'officier de l'État Civil doit se faire remettre l'acte de naissance de chacan des futurs époux ; de même si les parents des futurs sont décédés, copie de l'acte de décès doit être produite. Ces pièces sont annexées à l'acte de mariage et déposées au greffe du tribunal avec l'un des doubles de l'Etat Civil, l'autre devant rester aux archives de la mairie.

En pratique, toutes les fois que les futurs sont nés dans la commune où ils se marient, l'officier de l'Etat Civil n'exigeait pas la production de leurs actes de naissance dont les minutes existaient sur les registres de l'Etat Civil déposés aux archives de la mairie.

Cela était logique: car le secrétaire de la mairie, chargé de préparer l'acte de mariage, n'avait qu'à seuilleter les registres précédents pour retrouver les actes de naissance et vérifier l'état civil exact des futurs ; cette recherche était facile et ne lui donnait aucune peine.

De même pour les actes de décès des parents des futurs qui étaient morts dans la commune, et dont la minute était facilement vérifiée sur les registres déposés aux archi-

Cette façon de procéder avait un réel avantage, en permettant d'épargner aux futurs la dépense qu'aurait occasionnée la production inutile de ces actes.

Mais de nouvelles instructions ont été données aux maires, leur enjoignant d'exiger la stricte exécution des prescriptions légales, et de forcer les futurs à produire leurs actes de naissance, même s'ils se marient dans la commune où ils sont nés, ainsi que les actes de décès de leurs parents.

On allègue que la pratique suivie dans la plupart des communes est une violation de la loi et des instructions ministérielles, qui présente beaucoup d'inconvénients, notamment celui de rendre difficile la vérification des actes de l'état civil, et celui de préjudicier aux intéréts du Trésor.

Le premier argument n'a aucune valeur, car quel que soit le zèle du magistrat chargé de vérisier les registres de l'état civil, sût-ce même un débutant pénétré de l'étendue de ses devoirs, jamais il ne pourra, s'il a les registres de 100 communes à vérisser, soit environ 1,000 actes de mariage, contrôler ces actes au moyen des pièces annexées.

Il faut voir comment les choses se passent en réalité. - La vérification est, il faut l'avouer, une opération aussi négligée qu'ennuyeuse; heureusement les secrétaires de mairie tiennent convenablement les registres de l'Etat

Civil. La production des pièces dont s'agit n'aurait aucune utilité au point de vue de la régularité et de l'exactitude des actes de mariage; autant elle est indispensable lorsque le futur est né ou lorsque ses parents sont décédés hors de la commune, autant elle est inutile et vexatoire dans le cas contraire.

Le vrai motif, l'unique inconvénient, c'est le préjudice causé aux intérêts du Trésor.

En effet, chaque acte produit est sur timbre et rapporte à l'Etat 1 fr. 80.

La perte n'est pas considérable, mais les petites sommes ne sont pas à dédaigner, paraît-il! Cela permet, en relevant les produits de l'impôt du timbre, de compenser les diminutions que peuvent présenter d'autres contri-

Quant aux futurs qui ont deux, trois ou quatre actes de cette nature à produire, actes qui leur reviennent environ à 2 fr. 50 chaque, c'est une charge que vous leur imposez.

Dira-t-on qu'en réalité elle est légère ? Oui, pour ceux qui ont de la fortune et qui ne regardent pas à dépenser une dizaine de francs de plus ou de moins, - non, pour ceux moins fortunés, pour qui dix francs est une somme élevée, représentant plusieurs jours de travail et de peine.

C'est donc un contribution qui, sous l'apparence d'une mesure générale, devant s'appliquer équitablement à tous sans distinction, frappe le pauvre, l'ouvrier, le journalier, celui qui a de la peine à réunir les quelques francs que lui coûtera la cérémonie de son ma-

Nous avons dit que les exigences de l'administration ne pouvaient se comprendre qu'au point de vue siscal. Mème à ce point de vue, elles nous paraissent difficilement justifiables : il s'agit en réalité d'un impôt dont le produit est trop faible pour servir à combler le déficit de nos finances, et qui a le grand inconvénient de frapper illégalement sur les contribuables, en pesant surtout sur ceux qui ne sont pas riches. A. BRUAS.

L'AFFAIRE TURPIN

La condamnation sévère, à cinq ans de prison, des personnages et de leurs complices, accusés d'avoir livré à l'étranger les secrets de la fabrication de la mélinite et de notre poudre de guerre, a produit au Palais-Bourbon une vive animation. On en concluait unanimement que des faits graves avaient motivé un tel jugement. Mais il n'y avait également qu'une voix pour trouver étrange le huis-clos absolu qui a été prescrit autour de cet incident qui avait ému le Parlement et l'opinion.

On a eu des velléités d'interroger le gouvernement, de lui demander des explications; mais l'absence du ministre de la guerre ne permet pas de déposer utilement une interpellation.

Il est de notoriété publique que le gouvernement ne tient pas à ce que la lumière soit faite sur ces faits. On veut, à tout prix, les étouffer.

Ah! s'ils s'étaient produits sous un gouvernement conservateur, nous aurions entendules protestations indignées des républicains; nous aurions été témoins de leurs efforts pour ameuter l'opinion contre la trahison du ministère de la guerre.

On se rappelle l'odieuse campagne que les républicains menérent dans les Chambres et dans la presse contre le général de Cissey, alors ministre de la guerre. On n'épargna aucune calomnie, aucun outrage à ce vieux soldat.

Aujourd'hui, la presse républicaine, docile à un mot d'ordre dont il n'est pas difficile de connaître la source, garde un silence absolu. Et les républicains du Parlement se taisent; quelques banales assurances de M. de Freycinet ont suffi pour rassurer leur vigilance patriotique!.... N'insistons pas.

LES BLÉS ET FARINES

L'entente se fera probablement entre la Chambre et le Sénat sur le projet de réduction des droits d'entrée. La Commission s'est, en esset, décidée à proposer une concession à la Chambre: on fixerait au 15 juillet la date de l'application de la loi, au lieu du 15 août.

Nul doute que ce partage de la poire ne donne satisfaction aux députés comme aux sénateurs. Ils ne sauraient raisonnablement éterniser le conflit en cours.

LE PORT DE ROCHEFORT

La commission parlementaire de la marine a voté le crédit de 3 millions pour l'approfondissement du lit de la Charente et l'amélioration du port de Rochefort.

PONTS DE FABRICATION ALLEMANDE

A l'occasion de l'accident de Bâle, on fait observer que le pont qui s'est écroulé était de construction allemande; il provenait des usines de Caimstadt, près de Stuttgard.

Tous les autres ponts en fer du même réseau et qui ont la même origine, présentent des imperfections sérieuses, et l'on a constaté après le passage des trains rapides que les rivets sautaient. La compagnie se préoccupe de la reconstruction de tous ces ponts.

L'EUVREDes cercles catholiques d'ouvriers

Il vient de se tenir à Paris une importante assemblée, celle de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Ce n'est pas un congrès, car un congrès suppose le concours d'œuvres diverses, c'est une réunion de travail comprenant revue et direction : revue de la situation actuelle, direction du mouvement à poursui-

Les réunions ont eu lieu sous la présidence du comte Albert de Mun, qui, sous le titre de secrétaire général de l'Œuvre, dirige son action.

Il est secondé par M. Léon Harmel en qualité de secrétaire adjoint, et par un groupe d'hommes actifs formant le secrétariat général où chacun a son rôle marqué.

Ce fonctionnement d'ensemble se fait sous l'autorité d'un Comité général auquel sont soumis périodiquement les rapports des chefs de service, et qui juge souverainement les questions.

L'assemblée générale a donc été tenue ainsi que nous venons de le dire, et le programme a été rempli comme il suit:

Dans la première séance, il a été parlé de divers modes de propagande par les conférences, par la prière, et M. de Marolles a fait connaître les nouveaux développements pris par le journal que l'Œuvre des Cercles a publié sous le nom de « La Corporation ».

La deuxième séance a été consacrée au « mouvement représentatif et provincial » dont nous parlerons ci-après.

La question des conférences populaires et du secrétariat du peuple a occupé une partie des deux journées suivantes.

Le secrétariat du peuple est une des plus utiles institutions de l'œuvre. Il consiste à mettre à la disposition des ouvriers le moyen de recevoir des consultations de toutes sortes, judiciaires, administratives, médicales, par l'intermédiaire d'autres ouvriers sous le nom de délégués de quartier. A Reims, à Nantes, à Toulon, à Beauvais, à Orléans et dans une foule d'autres villes encore, on a tiré les meilleurs fruits de cette utile organisation.

Quant aux conférences populaires, elles ont pris une grande extension; on a abordé les réunions publiques, les conférences contradictoires avec les socialistes, les anarchistes même, et on a obtenu des résultats excellents, notamment à Reims, à Orléans, à Nantes, à Versailles, à Lyon, à Marseille.

Le reste de l'assemblée a été occupé par l'étude des associations coopératives et de mutualité fondées par l'Œuvre des Cercles ou sous son impulsion.

Comme Sociétés professionnelles de mutualité nous pouvons citer l'Union fraternelle des patrons chrétiens, l'Union chrétienne des ateliers de femmes, et une foule d'institutions, de confréries, établies soit dans les cercles, soit en dehors, et manifestant une grande activité de vie sociale.

Pour être complets, nous mentionnerons d'abord la séance où M. l'abbé Margerin, curé de Fourmies, a été prié, au milieu des applaudissements les plus sympathiques, de faire le récit des grands événements dans lesquels il a joué le rôle de pacificateur, et en dernier lieu la séance dans laquelle M. Lecour-Grandmaison a entretenu l'assemblée des projets de lois destinés à protéger l'ouvrier dans son travail et à préparer une réorganisation du travail par les conseils d'arbitrage et de conciliation.

(La fin à demain.)

La calastrophe de Mæncheinstein

Bâle, 16 juin.

Le wagon qui est suspendu entre le pont et les débris a pu être retiré par deux machines.

On peut voir maintenant d'autres cadavres. Jusqu'à midi, soixante-cinq ont été retirés, dont sept inconnus.

A la gare de Bâle, on prétend qu'il doit y

avoir les cadavres de plusienrs touristes anglais, dans un wagon de 1re classe.

Les Basler Nachrichten disent qu'il doit se tronver encore dans la Birse trois wagons: un de 1re et de 2e classe, à quatre axes, un de 3º classe, à deux axes, un troisième à quatre axes.

Si l'on admet que ces wagons étaient bondés, on peut se faire une idée du nombre de cadavres qu'il reste encore à retirer.

Les corps de deux jeunes gens ont encore été découverts ce matin.

Chaque cadavre retiré est photographié, car l'état dans lequel on les trouve ne permet pas de retarder leur ensevelissement.

Quatre des blessés qui étaient à l'hospice ont succombé.

Plusieurs sont dans un état désespéré.

Le gouvernement a abandonné l'idée de faire des obsèques générales aux victimes, de nombreux cadavres étant encore dans la Birse.

Il a ordonné un office des morts qui aura lieu dimanche prochain, à sept heures du soir, dans la cathédrale.

Les soldats du génie travaillent activement pour construire un pont provisoire.

NOUVELLES MILITAIRES

Dimanche prochain, 21 juin, l'École de Saint-Cyr partira pour le camp de Châlons, afin d'y exécuter les tirs à longue portée et des manœuvres de guerre. Disons à ce propos que la promotion de 4re année a choisi par avance le nom de « Jeanne d'Arc ».

LA CAVALERIE MIXTE

L'infanterie et l'artillerie ont été appelées successivement à participer à la formation éventuelle de troupes mixtes composées d'officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale, encadrant des réservistes et les territoriaux des plus jeunes classes.

La cavalerie assure maintenant des créations de cette nature pour le service des divisions de réserve et des corps d'armée supplémen-

4 capitaines, 5 lieutenants et 10 sous-lieutenants de réserve viennent d'être affectés à des escadrons mixtes, désignés pour recevoir, en nombre proportionnel, des officiers actifs et des officiers de l'armée territoriale.

Dans chaque région, le commandement des deux groupes d'escadrons mixtes de cavalerie est consié à des officiers supérieurs de l'armée active, désignés, en tout temps, par la brigade du corps d'armée.

Le cadre de chaque escadron comprendra un officier de l'armée, soit un capitaine commandant, soit un officier de peloton.

Les escadrons mixtes ne seront rénnis qu'en

1892, aussi bien ceux de dragons, que ceux de chasseurs et de hussards.

Cette nouvelle organisation complète les grandes unités complémentaires de campagne qui seraient très rapidement appelées à doubler, en cas de guerre, les forces militaires de la République.

ACCIDENTS AUX MANGUYRES

On écrit de Limoges:

- Les manœuvres de garnison, qui ont eu lieu samedi à Limoges, ont été marquées par deux accidents d'une certaine gravité.
- » ('n cheval emporté a renversé un capitaine du 78° de ligne, M. Morin, qui a reçu une blessure grave à la tête et a eu la clavicule gauche brisée. Malgré le caractère très sérieux de la première blessure, on ne croit pas la vie de M. Morin en danger.
- » D'autre part, au cours de la manœnvre, un maréchal des logis du 20° dragons a déchargé son revolver, chargé à poudre, dans le visage d'un adjudant du 78° de ligne, M. de Bernardy. Ce dernier est assez grièvement blessé. »

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

L'ALERTE DE JOUR

L'alerte de jour a été sonnée ce matin à Saumur avant 4 heures.

Vers onze heures, les exercices étaient terminés, et tout le personnel de l'Ecole rentrait en ville une demi-heure après.

MM. les membres de la Commission de souscription pour l'Exposition de Saumur sont convoqués à l'Hôtel de Ville pour demain vendredi 19 juin, à 8 heures du soir.

On nous annonce que M. Carnot, président de la République, a fait don à l'Exposition de Saumur d'une magnifique coupe de Sèvres, qui sera donnée en prix.

CONVOCATIONS DES RÉSERVISTES

Le ministre de la guerre a prescrit aux commandants de corps d'armée de notifier à l'avance les catégories de réservistes qui accompliront leur période d'instruction le 25 août.

Sont convoqués pour cette date, les réservistes des classes 4883 et 4884, les ajournés des classes 1879, 1880, 1881 et 1882, affectés aux trois premiers bataillons de régiments d'infanterie de ligne, aux bataillons d'artillerie de forteresse, aux régiments de zouaves, de tirailleurs, de sapeurs-pompiers et du génie.

Ce matin, vers 40 heures, un cheval s'est emballé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, culbutant les marchandes de légumes et leurs marchandises.

Grâce aux courageux efforts d'un nommé Bigot, qui s'est jeté à la tête du cheval, il n'y a eu d'autre accident que des paniers de légumes renversés.

Seul, le sieur Bigot a eu le poignet démis.

SQUARE DU THÉATRE

Harmonie Saumuroise

Concert du JEUDI 18 juin, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/4 du soir

	programme	
1	Le Bienheureux, allégro	LEROUX.
2.	Honneur et Patrie, fantaisie	FOARE.
3.	Bouquet de fraises, valse	FISCHER.
4.	Les Mousquetaires au Couvent, fantaisie	VARNEY.
5,	Babil d'oiseaux, polka	MORAND.

V. GOUBEAULT.

État civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 16 juin. — Georges Peucelle, serrurier, a épousé Augustine Goducheau, lingère, tous deux de Saumur.

DECES

Le 17 juin. - Jacques-Pierre Chevrollier, sans profession, 85 ans (veuf), rue Nationale; - Henri-Eugène Courtin, 7 mois, rue de l'Ile-

LA SANTÉ DE L'ÉVÊQUE D'ANGERS

Si quelques doutes subsistaient encore dans l'esprit de nos lecteurs au sujet de la santé de Ms Freppel, dit Bordeaux-Journal, la lettre suivante qu'un de nos amis a bien voulu nous communiquer suffirait à les dissiper entièrement:

Évêché d'Angers

« Angers, 16 juin.

» Bien cher et vénéré Chanoine,

- » Je suis heureux de pouvoir vous rassurer au sujet de la santé de Mer d'Angers. A la suite de la tournée pastorale, Sa Grandeur a été en effet fatiguée, et cette fatigue s'est manifestée en public à l'occasion de notre longue procession du grand sacre où Monseigneur a voulu, suivant l'usage, porter pendant tout le temps le Très Saint-Sacrement.
- » De là, les bruits de journaux, Dieu merci! bien exagérés, et quelques-uns jusqu'à l'absurde fantaisie. La vérité est que Monseigneur, depuis quelques jours de repos relatif, se trouve notablement mieux. Il s'apprête à repartir pour la Chambre, et bientôt pour Angoulème où il doit prononcer l'oraison funèbre du regretté Mer Sébeaux. Merci, cher et vénéré ami, de votre sollicitude pour notre grand évêque, et veuillez agréer, etc. »

LOUDEN. - Luadi soir, à onze heures, chez Me Chopin, debitante, rue Porte-de-Mirebeau. à Loudun, une querelle s'est engagée entre des musiciens italiens et deux ouvriers platriers Les Italiens sortirent leurs couteaux et bientot un nommé Henri Faucher tomba grièvement blessé. Les agresseurs ont été arrêtés.

CINQ BANS DE MARIAGE On écrit de Sablé, 14 juin :

- « Dans l'une des communes de ce canton, il se présente un cas sans précèdents. Une jeune fille de campagne, àgée de moins de 20 ans, a été publiée aujourd'hui pour le cinquième dimanche consécutif...
- » Voici comment ce singulier fait s'est pro-
- » Il y a trois semaines, cette demoiselle, que nous nommerons A..., faisait publier ses bans avec un jeune homme que nous désignerons sous le nom de B..., son voisin de commune. qu'elle connaissait depuis quelque temps: le mariage était fixé, les invitations aux deux familles faites, ainsi que les achats préliminaires à la noce. — Les bans A... B... furent publiès deux fois.
- » Le jeudi suivant, un voisin fait à Mile A la proposition d'un ami que nous appellerons C..., qu'elle ne connaissait nullement la veille: elle l'accepta comme époux et il sut décidé que les bans se feraient le lendemain vendredi; ce qui eut lieu effectivement.
- or, quand, le lendemain, B... revint pour voir sa fiancée A..., il lui fut appris que sa place était prise par un inconnu d'elle, mais sur la proposition d'un ami.
- » B..., très surpris, se contenta de faire observer que le procédé, - vu les avances de... la situation... - était on ne peut plus irrégulière. et qu'il aurait, au moins, dû être prévenu, pour ne pas se trouver face à face avec son rival. Ce dernier - la famille et le fameux ami presents, - se contenta d'accepter les choses en
- » Voilà des époux qui devront former un ménage assorti et à l'abri de tout reproche l... »

ARRESTATION DE DEUX ASSASSINS

On télégraphie de Saint-Nazaire, 17 juin:

- « On se rappelle le double assassinat commis, dans la nuit du 2 au 3 mars dernier, sur deux vieilles femmes, les sœurs veuve Péraud et semme Malenfant, domiciliées à la Tour-du-Commerce, près de Saint-Nazaire.
- » Les meurtriers vienneut d'être découverts; ce sont trois individus âgés de vingt-neuf, dixneuf et dix-sept ans. Le premier s'est réfugié en Angleterre, où il sera probablement arrête; les deux autres sont sous les verrous."

Feuilleton de l'Écho Saumurois

PAR GEORGES DU VALLON

C'est ainsi que Gérard atteignit sa vinglseptième année, très aimé, très gâté de tous, digne de l'être, et ayant gardé intacts, à travers quelques folies de jeunesse, les principes bénis de sa mère et le souvenir du père qui était mort pour son pays.

Il gardait anssi l'amour de son Alsace, dont il avait été, brutalement et sans cause, banni au jour joyeux de sa promotion d'officier. Dans la gaieté bien française de son caractère, il y avait comme un point douloureux, fait de colère, de regret passionné, d'inoubliables rancunes. La pauvre et noble province gardait une partie de ce cœur de soldat; et comme pour tout Alsacien, comme pour tout Français, à son souvenir riant se mêlait quelque chose d'attendri et de sacré.

A Petersbourg, il devait trouver de chaudes sympathies, sur ce point comme sur les autres, et des aspirations assez généreuses pour qu'il pût se croire encore au milieu des siens.

En recevant la lettre où sa mère lui demandait des détails sur ses nouvelles relations, Gérard demeura rêveur.

N'avait-il rien à dire, ou appréhendait-il de

Sous une apparence expansive et joyeuse, sa nature n'était pas de celles qui livrent aisément leurs impressions les plus intimes.

Il en est, d'ailleurs, que l'on dit plus facilement qu'on ne les écrit. Une impression perd toujours quelque chose à franchir des lieues avant de rencontrer une oreille ou des yeux sympathiques.

Répondant à l'invitation du prince Laghine, Gérard s'était présenté chez la princesse, où il avait reçu l'accueil le plus cordial. Olga s'était montrée éblouissante de beauté et d'entrain, avec ce tour d'esprit original et amusant qui prète un cachet si piquant à la conversation des grandes dames russes. Gérard l'admira, mais fut infiniment plus touché par la grâce ravissante d'Alexandra, aussi exquise en robe de ville qu'en toilette de bal.

Engagé à dîner par la princesse, il pénétra, de prime abord, dans l'intimité de cet intérieur raffiné et élégant, si dissérent de son home à lui, qui restétait la noble simplicité de sa mère. Toutefois, ce décor nouveau ne lui déplaisait pas ; c'était un cadre digne de la jolie fée qui, depuis quelques nuits, hantait ses rêves. Elle eût semblé hors de son centre ailleurs que dans ces salons luxueux, encombrés de fleurs en plein janvier, alors que l'hiver régnait dehors, triomphant et mortel. Elle lui paraissait une créature à part, faite pour vivre dans un monde idéal; et cette pensée d'amoureux ne manquait pas d'une certaine justesse, car une atmosphère de haute et somptueuse élégance avait toujours environné Alexandra

Si Gérard, descendant des régions où il planait dans l'éther, eût envisagé la possibilité à la vérité bien problématique -- d'un mariage entre lui et la belle Russe, l'abîme matériel qui les séparait lui eût sans doute paru infranchissable. Mais il en était encore à ces prémices charmantes de l'amour où tout reste dans le domaine idéal, et où, instinctivement, on écarte les épines auxquelles le rêve enchanteur pourrait accrocher ses lambeaux.

ness that the work a lift man, her stouder L'hôtel de la princesse Laghine, un des plus petits, mais des plus coquets du Quai de la Cour, était encore très éclaire. A la suite l'un grand dîner, il y avait eu santerie intime.

Gérard de Valdau et Michel Samarof venaient de sortir avec les derniers danseurs.

La nuit était froide, mais si calme et si étincelante, que les deux jeunes gens, renvoyant leurs traineaux, se déciderent à rentrer pied.

Ils s'étaient vus souvent depuis quelques semaines, les occasions de rencontre se multipliant à ce moment de l'année pour des mondains commeeux; et leurs relations araient pris rapidement ce caractère cordial qui decoule de la sympathie d'éducation et de pen-

sées. - Montez-vous? demanda Michel lorsqu'ils furent devant la maison qu'il habitait, dans la

Fontanka. - Il est bien tard... ou plutôt bien tôt, ob-

serva en souriant Gérard. - Bahl venez. Il est précisément imp tard... ou trop tôt pour dormir. Nous famerons un cigare en goûtant un certain thé de caravane que mon oncle, le gouverneur d'Irkoust, m'a envoyé dernièrement.

Lorsqu'ils furent installés dans le fumoir du chevalier-garde — fumoir qui tenait du boaLA MALADIE DES VELOCIPÉDISTES

M. Lavieille, médecin à Dax, vient d'adresser à l'Académie de médecine un travail relatif à que arthrite spéciale des pieds avec déformation observée chez les vélocipédistes.

Il s'agit, en effet, d'une arthrite médiatarsienne, que l'auteur a reconnue comme produite par le vélocipède.

M. Constantin Paul a envoyé plusieurs de ses malades à Dax, où M. Lavieille a fait de leur affection une étude attentive. Il a constaté, en particulier, le rôle spécial que joue dans ces cas - plus nombreux qu'on ne le croit - le muscle appelé en anatomie : long péronier latéral.

Il s'agit donc réellement ici d'une affection nouvelle et intéressante, en raison du nombre chaque jour croissant des vélocipédistes.

VARIÉTÉS

Les corporations des arts et métiers de Saumur avant la Révolution

(Suite) - (1)

CORPORATION DES MARCHANDS DRAPIERS

Les marchands « drapiers, sargiers, taincturiers, tondeurs et foullons de draps de layne » formaient à Saumur une importante corporation. Leurs statuts avaient été réformés en 4574 par le roi Charles IX, mais les troubles et les guerres de religion firent négliger les prescriptions de cet édit, qui, en 1583, n'avait pas encore recu son application. A cette date, les maîtres drapiers sollicitaient du juge prévôtal la désignation des places qu'ils devaient occuper sous les halles et la promulgation de l'édit.

La communauté était déjà nombreuse; elle comptait environ quarante membres parmi lesquels on peut citer les noms de : Pierre Joubert, garde des privilèges de la corporation, François et Mathurin Delaunay, Sébastien Coué, Ollivier, Drouyneau, Berthelot, Ponneau, Mabilleau, Mounier, Millet, Joulain, Riollan, Renoul....

Un siècle s'écoula sans amener de grands changements dans les statuts de la corporation. Ce fut seulement en 1669 que le règlement publié par Colbert sur les manufactures de France viat les modifier et donner une puissante impulsion à l'industrie des tissus de laine.

Sans doute les prescriptions du grand ministre sembleraient aujourd'hui bien minutieuses, et les entraves qu'elles mettaient à l'initiative privée seraient considérées comme excessives et pernicieuses au développement de l'industrie; mais il n'en était pas ainsi à l'époque où ces instructions furent publiées. Les résultats le témoignent. Grâce à ce système de protection et de réglementation à outrance,

(1) Voir VEcho Saumurois des 23, 24, 26, 28 et 29

la France prit en peu d'années le premier rang parmi les nations industrielles de l'Europe.

D'après ce règlement, la liste de tous les membres de la corporation devait être dressée par le soin des gardes et des jurés. Elle était remise aux échevins et transcrite sur le livre de la communauté. Le maire et les échevins, et à leur défaut le lieutenant de police de la ville, composaient une sorte de tribunal de commerce, chargé de juger toutes les contestations qui s'élèveraient entre les marchands. La procédure devait être la plus simple possible, sans avocats ni procureurs. Le premier lundi de chaque mois, la corporation se réunissait dans une des salles de l'Hôtel de Ville pour consérer de ses affaires, ouir les plaintes des maîtres et des apprentis, et tâcher de régler à l'amiable les difficultés qui pouvaient surgir entre eux. Le temps de l'apprentissage fut fixé à deux ans pour les drapiers, et à trois pour les sergiers. Chaque maître ne devait avoir que deux apprentis; il ne pouvait les congédier sans motif légitime, ni les remplacer avant un mois d'absence, sous peine de trente livres d'amende. L'apprenti, de son côté, était tenu visà-vis de son maître aux mêmes obligations. S'il le quittait sans cause, il pouvait être sommé de venir reprendre sa place, contraint par la force de le faire, et, s'il refusait, il était rayé du registre de la communauté. Les droits à payer pour la maîtrise furent réduits à six livres, sans festin, don ou présent aux jurés examinateurs, sous peine de cent livres d'amende et de la suspension, pendant un an, de l'exercice du métier.

Le but de Colbert était avant tout d'assurer la supériorité de la fabrication française. Il exigeait l'honnêteté chez les marchands, la bonne qualité dans les marchandises; aussi, pour y parvenir, prescrivit-il à ses agents de minutieuses et sévères investigations.

Chaque étoffe confectionnée, foulée, teinte d'une manière déterminée par les règlements, devait porter à ses deux extrémités le sceau du fabricant. Les foulons et les teinturiers étaient soumis à un rigoureux contrôle, l'emploi de certaines substances leur était interdit. Avant d'être mise en vente, toute marchandise était examinée et aulnée. A cet effet, on avait établi, dans chaque ville, un bureau de manufactures qui se composait d'un marqueur et d'un aulneur. Les marchands de la ville devaient porter toutes leurs pièces d'étoffe à ce bnreau. Elles étaient examinées et marquées du sceau de plomb par le maître marqueur. Celles qui ne se trouvaient pas conformes aux règlements étaient déchirées et brûlées. Le maître aulneur mesurait ensuite l'étoffe et inscrivait sur un morceau de parchemin, qu'il signait et qu'il cousait à la pièce, l'aulnage qu'il avait trouvé. En outre, les officiers de police des manufactures, assistés des jurés de la communauté, pouvaient de nouveau visiter toutes

les marchandises mises en vente et confisquer celles qu'ils trouvaient de mauvaise qualité.

(A suivre.)

O. DE CH.

Paris, 17 juin 1891. Le marché fait preuve de beaucoup d'entrain et le 3 0/0 s'avance à 93.47. Le 4 1/2 0/0 est également en progrès à 103.40.

BULLETIN FINANCIER

La Banque de Paris conserve toute sa fermeté à 816. Il convient de rappeler qu'un coupon de 25 fr. est payable le 1er juillet, ce qui réduit le prix réel à 793.

La Société Générale est bien tenue à 485. L'excellente situation de cet établissement comporte des cours supérieurs à ceux qui figurent actuellement à la cote.

Le Crédit Lyonnais se négocie en nouvelle hausse de 5 fr. à 793.

La Banque d'Escompte poursuit son rélè-vement à 471, gagnant 6 fr. sur la précédente clôture.

On cote le Crédit Foncier 1,275. - Le Crédit Mobilier garde son courant d'affaires habituel à 385. Le solde du dividende de 25 fr. soit 43 francs sera mis en paiement le 4er

Les obligations première hypothèque des Chemins de fer de Porto-Rico s'échangent à 270. Un coupon semestriel de 7.50 sera détaché le 4er juillet prochain.

L'action de la mine d'or Podiafra est en bonne voie de reprise. Les nouvelles de l'ex-ploitation sont satisfaisantes et, d'autre part, les contrats de la Compagnie lui assurent l'écoulement immédiat de ses minerais avec un

bénéfice de 375 fr. par tonne.

Les actions du Crédit Foncier d'Autriche consolident leur avance à 1,432.50. Un coupon de 30 fr. sera mis en paiement le 1er juillet

Les Chemins Economiques sont à 415.50.

FAITS DIVERS

LE VÉLOCIPÈDE NUPTIAL

La ville de Châlons vient d'assister au spectacle inédit de toute une noce s'en allant banqueter en vélocipède.

Le marié et la mariée n'ayant pas voulu séparer ceux que M. le maire venait d'unir, chevauchaient sur le même tendem. Les demoiselles d'honneur, suivaient en tricycles. Les garçons d'honneur, plus crânes, avaient enfourché des bicycles et le reste de la noce courait sur bicyclettes.

On ne dit pas si quelque caillou malencontreux sit chavirer ces véhicules fragiles et d'un équilibre si instable, symboles du bonheur de

En Algérie !

Alger (Algérie), le 3 mai 1890. — Je souffrais depuis longtemps de constipations qui me cau-saient des maux de tête et d'estomac; j'essayai vos bonnes Pilules Suisses et j'en suis très satis-

Mme Morisser, 1, r. du Carrefour. (Sig. lég.)

doir par la coquette originalité de ses tentures, et de la salle d'escrime par la profusion d'armes étincelant partout — ils se mirent à causer des menus incidents de la soirée; on plutôt ce fut Michel qui causa, avec sa verve spirituelle et un peu railleuse. Gérard lui donnait la replique mollement, d'un air quelque peu rê-

- Allons, mon cher, j'ai eu tort de vous relenir, lui déclara au bout d'un instant son nouvel ami. Vous dormez debout.

- Par exemple! protesta le capitaine de chasseurs.

Ou bien, c'est que... Aïe! je vais peuteire marcher sur un terrain brûlant. Enfin, vous m'avertirez si je...

- Allez tonjours.

- Eh bien! mon cher de Valdau, c'est que... vous êtes amoureux.

A ce coup droit, Gérard fit honne contenance. Une imperceptible rougeur était montée à ses Jones, mais la lampe très voilée, posée sur la Petite table où chantait le samovar, ne répandait pas une clarté indiscrète.

Voulez-vous bien me dire sur quelle base vous appuyez votre supposition? demanda-t-il plaisamment au jeune Russe

- Vous voulez que je développe mon idée? A la bonne heure ! vous n'êtes pas de ceux qui crient miséricorde quand on donne un coup de sonde dans leur blessure.

- Si blessure il y a.

- Ne niez pas. - Imposez-moi plutôt silence si je vous ennuie.

- Du tout. Je ne pense pas que vous puissiez jamais ennuyer quelqu'un.

-- Courtois comme un Français! Et brave aussi, en amour comme à la guerre; car il faut de la bravoure, laissez-moi vous le dire, pour marcher sur les brisées de l'invincible Herbert de Hubschausen.

Cette fois, Gérard fit un mouvement brusque, qui le plaça, quoique ce ne fût pas le moment, sous le rayonnement de la lampe.

- Vous voyez bien que je vous parais insupportable... et indiscret, lui dit Michel en

La franchise de Gérard ne se cabra pas devant l'aveu un peu forcé. En véritable amourenx, il avait besoin d'un consident.

- Non... clairvoyant, voilà tout, car il est vrai que mademoiselle Vonzof a produit une profonde impression sur moi. Mais, puisque vous m'avez amené à vous le dire, je vais à mon

tour risquer une indiscrétion. J'ai cru voir que l'hôtel Laghine exerçait, sur vous aussi, une certaine séduction. Ai-je eu tort?

- Non, convint Michel avec un sourire; mais rassurez-vous, je ne suis pas un rival.

- Vous auriez plus de chances que moi d'ètre agréé, pourtant.

- Yous croyez?

- Vous êtes un compatriote... et de ceux qu'on ne dédaigne pas, mon cher.

- Ce n'est pas toujours une raison; et ce n'en est pas une, surtout, quand il s'agit d'être mis en parallèle avec vous, ajouta le lieutenant Samarof amicalement. Mais, encore une fois, ne craignez rien. J'ai renoncé... Car, moi aussi, je dois l'avouer, j'ai été amoureux de la charmante Alexandra Dmitriewna.

- Et vous ne l'êtes plus? demanda Gérard, avec la surprise naïve et incrédule qui était

- Non, répondit Michel, avec son sourire énigmatique et un peu railleur. Je n'ai pas votre intrépidité, moi, et je n'avais peut-être pas les mêmes raisons de l'avoir. Je vis que je ne plaisais pas, que la bataille était perque d'avance; et, dame, je me retirai avec les honneurs de la guerre. (A suivre)

A la correctionnelle :

Prévenu, votre figure ne m'est pas in-connue. J'ai déjà dû vous voir ici avant les vacances...

- Monsieur le président, vous devez confondre avec ma sœur...

Chez un marchand de curiosités : Une Parisienne faisait ses emplètes de jour

Oh! la charmante jardinière! Elle est ancienne, n'est-ce pas?

- Non, Madame, elle est moderne.

- Quel dommage!... Elle était si jolie!

Dernières Nouvelles

Paris, 18 juin, 12 h. 35 soir. Un grave accident est arrivé, hier soir, à La Villette.

Un aéronaute, M. Lachambre, est tombé d'une hauteur de 20 mètres au moment où son ballon s'enlevait.

M. Lachambre est grièvement blessé.

Le ballon est parti avec deux voyageurs ignorant complètement la manœuvre de l'aéros-

On est jusqu'ici sans nouvelles.

HAVAS.

MONDE ILLUSTRÉ

Sommaire du numéro du 13 juin 1891:

GRAYURES : La bénédiction de la Basilique du Sacré-Cœur: La cérémonie extérieure. — La décoration du chœur. — La bénédiction du nonce du pape du haut du parvis, d'après photographies instantanées. — Les morts de la semaine: M. Emile Templier, directeur du Tour du Monde. — Le colonel Lebel, inventeur du fusil qui porte son nom. — Beaux-Arts : La prairie, par Julien Dupré. - Sur les terrasses, en Albanie, grande gravure de double page, par Caton Woodville. — Quatre gravures de la Haute École, par Louis Bombled. — Le salon sensationnel, dessin humoristique de Godefroy.

— Tribunaux : portraits de MM. Turpin et Triponé. — Roman : illustration de Tofani.

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. Mondains et Mondaines, par Etincelle. -Théaire, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Colonne d'échecs, par Rosenthal. — Idylle, nouvelle, par Charles Robert. - Roman Serge, en supplément, par Abel Hermant. - Explication des gravures, sport, récréations, rébus, etc., etc.

Le numéro : 50 centimes.

RPICERIA CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

CHOCOLAT Félix POTIN Garanti pur cacao el sucre

30 Médailles Or, Argent et Bronze

Chocolat de santéle kile 2f. 60 — qualité fine. — 3 »»

Chocolats supérieurs

N. s3 CHOCOLAT SUPÉRIEUR vanillé....le kilo 3 f. 40 3 60 3 80 4 20 sursin -double vanille. superfin .. — triple vanilte . — 80 Chocolat sans sucre.....

Remise 5 0/0 à partir du nº 3 par quantité de 5 kilos.

LE VIN AROUD " QUINA, OU FER est le médicament par excellence, le reconstituent le plus énergique pour combatire la CHLOROSE. l'ANÉMIE, l'Appauvissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toules les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travait, les voilles, les excès ou la maladie. Chez ferré, pire, toz, r Richelieu, Paris, & Philippe de la constitution de la constitution languissante ou affaiblies par le travait, les voilles, les excès ou la maladie. Chez ferré, pire, toz, r Richelieu, Paris, & Philippe de la constitution de la constitut

40 ans de Succès. La seule guerissant sans lui men adjoindre, les Econisments anciens ou récents-EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE Prix: 5 fr. le fiacon.—Chez J. FERRÉ, Pharmacien 109, RUE RICHELIEU. PARIS

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux obtiennent mille guérisons par an dans les hopitaux v. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, charge pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades Manon à Saumur, à la pharmacie Perrin. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

PRÉSENTEMENT

CINQ BELLES PIÈCES au rezde-chaussée, et DEUX AUTRES au premier étage, dépendant d'une maison située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, nº 27, avec Parterres.

S'adresser à M. LEROY, à côté,

A LOUER pour la St-Jean pro-chaine, DÉBIT DE VIN et PENSION D'OUVRIERS, avec ÉPICERIE, rue de la Visitation, CHATEAU DE LA REINE-DE-SICILE, sur les Ponts, Saumur.

S'adresser à M. YVON FILS, rue des Écuries, à Saumur. (436)

A CEDER

Magasin de Mercerie Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

AVES

La Maison Martineau-Doc,

41, rue d'Orléans, Saumur,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle possède toujours un choix considérable de Couronnes funé-raires, perles, métal, celluloïde et artificielles. Tous ces articles, venant des meilleures fabriques de Paris, sont du plus beau cachet comme finesse et beauté, VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS, défiant toute concurrence.



ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE sachant faire la cuisine et le

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A PETIT CHIEN BOULEDOGUE-RATTIER.

S'adresser au bureau du journal.

Plage de SAINT-GILLES-SUR-VIE (Vendée)

CHALETS MEUBLÉS A LOUER

NOMS		BRE	Prix d	e location	pour	PRIX DE LOCATION						
DES CHALETS	Ordi- naires	Sup- plém.	JUILLET du 1er au 31	AOUT du 1er au 31		Juillet	du 15 AOUT au 14 SEPT.	pour 2	pour 3 MOIS			
1º La Plage	6	2	fr. 500	fr.	fr. 500	fr. 750	fr. 750	fr. 1.250	fr. 1.500			
2º Bel-Air	7	4	200	400	200	400	350	500	600			
3° DEUX-SŒURS 4° Bébé	6	2	150 100	200	150	200	175	250	300			

Chaque lit supplémentaire : 20 FRANCS PAR MOIS.

Sont fournis: le mobilier, la literie et tous les ustensiles de cuisine, vaisselle, etc; etc.

Ne sont pas fournis: les draps, le linge et les couverts d'argent.

Pour la location, s'adresser à BODIN, propriétaire à Thouars.

La location ne sera définitive qu'après échange de lettres avec le Propriétaire.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE 68, Quai de Limoges

BAUMUR

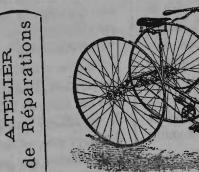
Prix Modérés

CH. GOURALEAU

28, rue St-Nicolas, 28 SAUMUR

Vente - Échange - Location - Leçons

Exposition permanente des nouveaux modèles, 24, RUE DE LA FIDELITÉ





Seul représentant de

RUDGE - CLÉMENT - PHÉBUS - STARLEY

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, SAUMUR

SULFATE DE CUIVRE, GARANTI PUR 49 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos

Epicerie Parisienne

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, garantie pure, 1/2 kil. 1 f. 20, le litre 2 f. 20. — Par 5 kil. : le kil. 2 f. 20; par 10 kil.: 2 fr.

VINAIGRE d'Orléans, le litre » 50 garanti pur vin, —

ALCOOL A BRULER, sans odeur, le litre 1 fr. 30.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAUMUR GARES DE

IL PER ANTE I I CE IN HE ID II

2	ARIS —	CATIN	IID	PORD	FAITY			1		ВС	RDEAUX —	SAUM	ur –	PARIS	III III II		
1 Mixt	e Mixte	Mixtel	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	SOIL	5011	STATIONS	Mixte matin	Mixte Mixte matin	matin	Mixte soir	Omn. M matin s	ixte Ex	pr. E	xpr.
Château-du-Loir 10 d Noyant-Méon 11 d Linières-Bouton 11 d Vernantes 11 d	23 31 41 8 3 8 3 8 4 9 4	1 10 33 7 10 44 7 10 53 1 11 11 24 7 11 5 3 55	12 22 1 5 2 3 1 38 1 44 2 4 2 15 7 2 44	10 12 1 588 3 17 3 30 3 41 3 49 4 22 4 34 4 29 4 37 5 4 5 5 6 8 42	6 35 7 40 8 8 8 8 10 8 17 8 8 34 8 34 8 51 8 8 49 8 56 7 8 56 7 9 14 1 9 40	9 41 12 28 1 13 " " 1 48 1 54 " " 2 25	10 12 1 8 " " " " 2 22 28 " " " " " " " " " " "	1 33 4 51 5 54 6 14 6 24 6 31 6 42 6 53 7 11 6 50 7 7 3 7 9 7 17 7 33 8 14 11 40 2 22	Bordeaux Saintes Niort Thouars Montreuil-Bellay Brézé-Saint-Cyr Chacé-Varrains Nantilly (arrivée) S AUM UR (Etat (arrivée) (départ) Nantilly (départ) S AUM UR (Orl. (arrivée) (départ) Vivy Blou Vernantes Linières-Routon Noyant-Méon Château-Loir Chartres Paris	10 22	6 5 12 12 6 57 7 18 7 27 7 32 Mixte	10 51 12 45 1 7 " " 1 34 1 39 " 3 3	1 35 2 37 2 51 2 58 3 3 2 52 3 4 3 16 3 28 3 36 3 47 3 50 3 47 3 50 3 47 3 50 3 47 3 50 4 47 3 50 4 47 3 50 4 47 3 50 4 47 3 50 4 47 4 50 5 60 5 60 5 60 5 60 5 60 5 60 5 60 5	11 39 5 5 5 5 1 5 5 1 5 5 1 5 5 1 5 5 1 5 5 5 7 5 6 6 19 1 5 6 45 7 5 8 6 12 4	3 40 10 3 40 10 3 41 3 50 3 55 3 3 10 11	10 8 10 10 10 32 11 32 1	1 15

	SAUMUR — PORT-I	BOULET — C	HINON
STATIONS	Mixte Mixte Mixte matin matin soir	STATIONS	Mixte Omn. Mixte matin soir soir
Saumur Port-Boulet Chinon	7 52 11 16 4 31 8 40 12 20 6 50 7 14	Chinon Port-Boulet Saumur	7 41 4 34 9 5 8 39 4 56 9 45 9 4 7 6 10 32
	SAUMUR —	BOURGUEIL	
STATIONS	Omn. Omn. Omn.	STATIONS	Omn. Omn. Omn. matin soir soir

POITIERS-	- MONT	REUIL-	_DOU	Ė—AN	GERS	ANGERS — D	OUI	<u></u>	MO	NTI	REU	IL-	_P(OIT	ER	S
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte	STATIONS								nn.		nn.
Poitiers Moncontour Loudun Montreuil (ar. — (dép.) le Vaudelnay Baugé Doué Martigné Angers	7 2 7 14 7 22 7 45 9 12	9 39 9 51 9 58 10 20 11 45 matin	10 47 1 39 3 21 4 20 4 46 5 30 6 16 7 5 10 7 soir	4 35 4 59 5 10 5 21 5 29 5 49 7 12 soir	9 30 9 43 9 56 10 5 10 30	Angers Martigné Doué Baugé le Vaudelnay Montreuil (ar.) — (dép.) Loudun Moncontour Poitiers les heures de	7 8 8 10 ma	tin		5 13 26	11 12 12 12 14 6 10	oir	1 1 1 1 2 2 3 3 5 s	21 10 43	8 8 8 8 8 9 10 10 12 m	49 17 alin

LIGNE D'ORLEANS

NANTE	C	4.1	NOE	DC		21	LIM	ΠR		TO	IIRS		PARI	S
NANTE	5 —	A	NGE	.Ro		SA	UM	UN	~	10	P		Omn 1	Ever
	Dire	et	Om	n.	Ex	pr.)	Om	n.)	Um	n.	EX)r.	Omn.	EAPT
STATIONS	mixt	_	mix			. !		xte			-	7	SOIL	soir
	soii	r	mai	tin	ma	tin			100	ır	50	ESCHIE!	September 1	# Ot
Nantes d.	10 /	47			8	25	8	52		7	3	10	3 10	2 999
	mati	in	mat		ma	tin	ma	tin	80			60	5017	9017
Angers dt.		14	6	30	10	27					5	10	5 20	10 1
La Ménitré		47	7	10	10	49		37		42	0	35	6 93	10
Les Rosiers			7		10	56		46		52		13	6 32	
St-Clément			7	2 6			12	53		59			8 11	
St-Martin			7	33			12		1 .		*	56	6 58	10.21
Saumur ar.		17			11	11	1	11				59	- 6	10 30
- dt.	3	22		-	11	16		15		-		110	7 21	
Varennes			8	5		26		27		45	6	16	7 39	10 50
Port-Boulet		46		20		35				10	1000	38		11:15
Langeais		20	8		11	55					III PA	24	9 54	11 48
Tours arr.		59		42	12					35		58		5
Paris arr.		39	_		4					35	10	oir	SOIF	main
	mat	ın	ma	tın	1 30	010	1 St	oir	ma	UIII	31	744	MES	ES
PARIS	3 —	TO	UR	S -	_ S	AUI	MUI	R -	- A	NGL	RS	-	NAME	Dina!
4	-		-					_	_		-	Sec.	. 4 berritt.	Lines

	matin	mat	in l	801	ir I	soi	r	mat	in	SOIL	SOIL	
PAR	IS — TO	URS	; —	SA	UM	UR	_	AN	GE	RS -	NANTI	Tiret
	1	Ex	or.	0m	ın.	0m	n.	Om	n.	Expr.	Omn. mixte	Illiana.
STAT	IONS	so	ir	mixte soir		mixte		matin		matin	matin	5011
Paris	(départ)	9	25	11				12	45	11 20 soir	11 Zi	solf
Tours	(départ)	ma 1	tin 34	ma 4	tin 51	ma 7	VAAA	ma 10	47	2 53	5 %	910
Langeais		2	23	5	46	8	20	11	39	3 30	64	10
Port-Bou Varennes		2	45	6	18 29		39 51	12	22	0.00	6 54	10 4
Saumur	(arrivée)		2 8	6	40 52		4 12	12	33 39	4 5	7 15	10 12
Saint-Ma	(départ) ırtın	3	8	6 7	6	9	26	12	51	110	7 3	
Saint-Cle				7	13 21	9 9	33 41	12	57	4 25	7 3	11 11
a Ménit	ré	3			32	9	52	1	13	4 32	8 3	11 20
Angers Nantes	(arrivée)				21	10	41 51	5	38	6 46	12 matir	5282
11011100	(4221100)		atin		tin	S	oir	S	ir	SOIF		7

	S	AUMU	R —	LA FLECH	E sur matin sur
umur ngué nelles neles ugé els Flèche	matin 5 30 5 43 5 55 6 7 6 99	soir 1 20 1 40 2 1 2 23 9 49	soir 7 20 7 34 7 48 8 1 8 19	La Flèche Clefs Baugé Jun elles Longué Vivy Saumur	7 15 10 25 4 3 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,